



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit janvier à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 21 janvier 2025

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

DUBOURG Hervé ayant donné pouvoir à POILANE Eric

◆ CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services conclue avec la Société BERGER-LEVRAULT arrive à échéance et qu'il faut donc le renouveler.

ECHEANCIER DE FACTURATION :

Droits d'utilisation et Maintenance, formation

Période du 15/02/2025 au 14/02/2026 (En 2025) 2 592.00 € HT 288.00 € HT

Période du 15/02/2026 au 14/02/2027 (En 2026) 2 592.00 € HT 288.00 € HT

Période du 15/02/2027 au 14/02/2028 (En 2027) 2 592.00 € HT 288.00 € HT

Vu le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services présenté par la Société BERGER-LEVRAULT de La Ferté Bernard (72 400) prévu pour 3 ans au prix de 7 776.00 € HT de cession du droit d'utilisation et 864.00 € HT de maintenance et formation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat avec la société BERGER-LEVRAULT pour une durée de 3 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat n° SGL2025010115.30276.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 28 janvier 2025
Le Maire,
Éric POILANE